



Droit de ventes dessins sous licences

Par **RasutaNeko**, le **28/11/2020 à 19:39**

Bonjour,

Je viens demander votre aide car je souhaite vendre des " Fan Art" que j'ai dessinés. Mais le problèmes c'est que la plupart des dessins représente des personnages sous licences (san goku, naruto, etc.). D'ou ma question : Y a t-il une licences ou autre que je puisse acheter pour pouvoir vendre mes dessins ?

Merci d'avoir pris le temps de lire en espérant une réponse.

Par **Visiteur**, le **28/11/2020 à 21:00**

Bonsoir

Pour ma part, je pense que votre clientèle sera intéressée plutôt par le sujet que vous représentez que par votre travail personnel, dont je ne doute pas de la qualité.

Il est donc important d'obtenir ce droit et ils peuvent même trouver votre projet intéressant.

Concernant les contacts à prendre et les formalités, je ne peux que vous inviter à rencontrer un avocat Spécialiste en Droit de la Propriété Intellectuelle.